

Image not found or type unknown



## divulgation de mails

Par **gigi93**, le **29/06/2021** à **12:14**

Bonjour,

un ou des membres de notre association loi 1901 divulgue les mails adressés aux membres à des personnes extérieures du club afin de nuire à la réputation de l'association et afin que ces dernières les utilisent pour créer leur propre association.

Le bureau a-t-il un recours contre ces procédés ?,

Merci pour votre réponse